

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achuesic-

Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-

Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Jérôme Normand

Arrondissement d'Achuesic-

Cartierville

Le 17 février 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE249460001

Accorder un contrat à Anjalec Construction Inc. pour réaliser les travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 35 499 685,59 \$, taxes incluses (contrat : 30 341 611,61 \$ + contingences : 4 551 241,74 \$ + incidences 606 832,23 \$) - Appel d'offres public IMM-15812 - (sept soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri

Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier

Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE249460001

Accorder un contrat à Anjalec Construction Inc. pour réaliser les travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 35 499 685,59 \$, taxes incluses (contrat : 30 341 611,61 \$ + contingences : 4 551 241,74 \$ + incidences 606 832,23 \$) - Appel d'offres public IMM-15812 - (sept soumissionnaires)

À sa séance du 29 janvier 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Le 5 février 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du dossier au Service de la gestion et planification des immeubles ont expliqué que ce contrat s'inscrit dans le vaste projet de rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard, lequel s'étend sur six ans. Il s'agit de réaliser la phase 2C, qui concerne notamment la salle omnisports. Le chantier comprend, sans s'y restreindre, des travaux de mise à niveau et de mise aux normes du bâtiment (toiture, éclairage, ventilation, gicleurs, etc.); de mise à niveau des équipements sportifs (revêtement de sol sportif et rideaux séparateurs, etc.); et des améliorations fonctionnelles (accès universel des gradins, tableau indicateur, etc.).

L'appel d'offres a été publié du 3 octobre au 17 décembre 2024. Durant cette période, un addenda a été émis par semaine, pour un total de 14 addendas, afin de répondre aux questions et pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les 17 preneurs du cahier des charges, sept ont déposé une soumission. La principale raison de

désistement évoquée par sept des dix autres entrepreneurs est leur incapacité à réaliser le projet en raison d'engagements préalables. Quant aux résultats, Anjalec Construction inc. a soumis le meilleur prix, avec un écart de (-19,5 %) avec l'estimation et de 1,6 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. L'analyse a révélé que les écarts avec l'estimation se situent principalement aux chapitres suivants du bordereau : charges administratives; isolation et étanchéité; finition; et mécanique et électricité. D'ailleurs, les écarts pour ces items ont également été identifiés dans la moyenne des sept soumissions.

Enfin, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire, la firme Anjalec Construction inc. Tout retard dans les travaux aurait un impact sur l'échéancier du projet et la réouverture de cette section prévue à l'hiver 2026.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu savoir si les addendas avaient eu un impact financier. D'après les responsables, les addendas auraient dû avoir un impact, mais ils n'en ont pas eu réellement, en raison des conditions de marché et des prix obtenus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets corporatifs pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE249460001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.